AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0818
FR0013258662-FS0392

19 mai 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

AYVENS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 mai 2025, la société Parvus Asset Management Jersey Limited[1] (Second Floor, No. 4 The Forum, Grenville Street, St Helier, JE2 4UF, Jersey, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 mai 2025, le seuil de 5% du capital de la société AYVENS[2] et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 40 930 202 actions AYVENS représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 3,28% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AYVENS hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 12 560 202 actions AYVENS (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) dont :

- 2 316 818 actions AYVENS résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions AYVENS et exerçables jusqu'au 3 novembre 2025 ; et,

- 10 243 384 actions AYVENS résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions AYVENS et exerçables jusqu'au 22 février 2027.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par M. Edoardo Mercadante.
[2] Anciennement dénommée ALD.
[3] Sur la base d'un capital composé de 816 960 428 actions représentant 1 246 609 720 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.